



ELÉMENTS DE CONSTATS SUR LES « 16-25 ANS »
NOTE RÉDIGÉE À LA DEMANDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL 2016-2020

27 MAI 2016

Ce document a été construit à partir des travaux menés sur la thématique Enfance Jeunesse de 2006 à 2015 ; il reprend les éléments des comptes rendus et échanges des groupes de travail sur la thématique spécifique des 16-25 ans.

FAVORISER L'EXPRESSION ET LA PRISE EN COMPTE DU PROJET DE VIE DU JEUNE ET DE L'ADULTE

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », établit que « les besoins de compensation sont inscrits dans un plan élaboré en considération des besoins et des aspirations de la personne handicapée tels qu'ils sont exprimés dans son projet de vie ». Désormais, le projet de vie fait partie des éléments devant permettre aux équipes de la MDPH de formuler des réponses en adéquation avec les besoins et les attentes des personnes. Mais le projet de vie est encore mal connu et peu identifié par les familles et les professionnels donc utilisé en deçà de ce qu'il devrait être.

Préconisations :

- Prendre le temps car le projet final peut différer du projet initial
- Réfléchir aux différentes étapes de la vie de l'enfant/jeune en situation de handicap : de l'annonce du handicap au passage à l'âge adulte
- Nécessité de prendre en compte le projet de vie global de l'enfant ou du jeune.
- Travailler avec la MDPH sur la notion de projet de vie

ENCOURAGER LES ÉQUIPES À TRAVAILLER EN CONCERTATION POUR MIEUX PRÉPARER L'ORIENTATION DU JEUNE EN AMONT DE LA DÉCISION

L'orientation est un sujet complexe qui demande à tous les acteurs intervenant auprès de l'enfant de se concerter pour favoriser la prise en compte de tous les facteurs pouvant influencer sur la décision. Ce travail doit être entamé en amont de l'instant où la décision doit être prise car c'est une démarche longue et difficile. Chaque situation est à étudier au cas par cas afin de favoriser les orientations les plus adaptées à la réalisation du projet de vie sociale et professionnelle. Cela va dépendre du niveau scolaire, des capacités du jeune à s'adapter, de son degré d'autonomie...

Préconisations :

- Importance d'adapter la formation au milieu professionnel à venir.
- la solution est à chercher au cas par cas, selon les enfants et dans le partenariat.
- Lorsque un élève a été exclu il y a nécessité de réévaluer son projet / de le reconstruire avec l'ensemble des partenaires, sans oublier les parents ;
- Lien entre les IME et les MECS
- partenariat entre les ITEP, les CMP et les CMPP
- Être dans une démarche de projet pour l'orientation du jeune et non dans l'urgence

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION DES FAMILLES PAR RAPPORT À L'ORIENTATION, LA FORMATION ET LA PRÉPROFESSIONNALISATION DES JEUNES DE 12 ANS À 25 ANS.

L'orientation et la formation sont des éléments essentiels concourant à l'insertion professionnelle future des jeunes en situation de handicap. Les dossiers d'orientation, les passerelles entre établissements-services-dispositifs sont complexes et souvent les familles ont du mal à s'y retrouver.

Préconisations :

- Créer des outils pour informer les familles sur les différents dispositifs
- Informer les familles pour éviter les ruptures
- Eclaircir les dispositifs existants pour les parents afin d'éviter les orientations par défaut
- Créer des outils d'information et de communication pour les familles qui se retrouvent en difficulté et qui ont besoin d'être soutenues

TRAVAILLER EN PARTENARIAT ET HARMONISER LES PRATIQUES D'UNE VILLE À L'AUTRE, D'UN DÉPARTEMENT À L'AUTRE

Le jeune doit pouvoir sortir de son territoire pour construire son projet professionnel.

FAVORISER UN PARCOURS PRÉPROFESSIONNEL CHOISI POUR LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT DES PASSERELLES ENTRE LE SYSTÈME SCOLAIRE ET LE MILIEU PROFESSIONNEL.

Préconisations :

- construction de nouvelles solutions.
- Informer les familles pour éviter les ruptures ;
- Faire le lien entre la CDA enfant et la CDA adulte pour la RQTH ;
- Créer du lien entre les lycées professionnels, ULIS, SESSAD, IMPRO, Centres de formation, AGEFIPH, etc.
- Faire un état des lieux de la situation et réfléchir comment améliorer les passerelles. travailler les passerelles apprentissage/scolarisation en temps partagé pour garder la possibilité au jeune de revenir vers le milieu ordinaire (ex. dispositif DIMA : Dispositif d'Initiation aux métiers de l'alternance ; cf. Guide préprofessionnalisation)

ENCOURAGER LE TRAVAIL PARTENARIAL ENTRE LE MILIEU MÉDICO-SOCIAL ET LE MILIEU SOCIAL ET JUSTICE

Afin de construire un partenariat solide et éclairé, les acteurs d'un même territoire doivent commencer par s'identifier réciproquement, puis développer une connaissance partagée des missions et compétences de chacun. Cela permettra de créer une culture partagée en amont et donc d'aborder une situation de façon concertée. Tout ce travail assurera une réelle unité d'action et de discours autour des situations.

Préconisations :

- lien entre MDPH – AEMO – ASE (MDS).
- Favoriser la rencontre des différents acteurs d'un territoire et leur travail complémentaire autour d'une situation/problématique
- Pour établir un vrai partenariat, il serait nécessaire d'identifier et de connaître les personnes ressources de chaque « institution ».
- En cas de dysfonctionnement, ne pas partir sur des « on-dit » ou généraliser, mais préciser le secteur et mettre tous les partenaires autour de la table.
- mettre en place un travail entre Éducation Nationale / Établissements médico-sociaux, avec :
- un plan de formation, des stages communs
- travailler en partenariat pour trouver ensemble des solutions, organiser des réunions par bassin avec DDASS, Établissements médico-sociaux, Éducation Nationale (dont les référents de scolarité),

ENCOURAGER LA PRISE EN COMPTE DE LA VIE SOCIALE DE L'ENFANT

L'enfant doit être considéré dans sa globalité, les activités hors temps scolaire doivent être considérées et préparées en même temps que le reste de l'emploi du temps. Les loisirs sont des lieux d'inclusion et de socialisation de l'enfant, qui lui donneront l'occasion de créer des liens avec d'autres enfants et donc de lutter contre son isolement. Prendre en compte la vie sociale de l'enfant, lui permettra de choisir ses activités et donc d'exprimer son projet de vie.

Préconisations :

- L'École n'est pas tout : il est important de favoriser les activités hors temps scolaire où l'enfant peut vivre des choses valorisantes
- L'environnement doit être pris en compte dès le début, et pas seulement la déficience, de même que la globalité de la vie de l'enfant
- Améliorer l'accès aux loisirs de droits commun des jeunes en situation de handicap. Exemple du dispositif Relais Loisirs Handicap 30 dans le Gard (en partenariat avec la CAF).
- Former les animateurs et directeurs de centres de loisirs
- Prévoir un animateur en plus pour accueillir un enfant en situation de handicap (problème du coût engendré).

ENCOURAGER L'OUVERTURE DU SECTEUR SANITAIRE POUR AMÉLIORER LA COORDINATION AVEC LES AUTRES SECTEURS.

Le milieu sanitaire est souvent le plus isolé et le moins participatif quand une coordination est organisée autour d'un enfant. Les professionnels de soin (non membre de l'Éducation Nationale) travaillent rarement en dehors de leurs locaux et leur intervention en milieu scolaire n'est peu ou pas tolérée, car vécue comme une intrusion. De plus la coordination entre le milieu sanitaire et tout autre secteur est rendue difficile par l'impossibilité de communiquer certaines informations à cause de leur confidentialité. Cet état de fait ne doit cependant pas empêcher ces professionnels de soutenir et d'expliquer au mieux les faits dont il a connaissance et apporter son aide en diffusant son savoir et son expérience au sujet de l'enfant.

Préconisations :

- faciliter une prise en charge sanitaire en complément du médico-social
- solliciter la participation des CMP et des CMPP pour connaître leurs difficultés et travailler avec eux
- faire des bilans écrits des différentes prises en charge
- Le territoire a été évoqué comme l'un des atouts de la résolution de ces situations
- empilage de groupes sur un même problème (groupe poly-exclus de l'IA, travail de l'AIRE, groupe ITEP à l'ARS...)
- l'AIRE (association nationale des ITEP) a engagé depuis juin 2013 un programme de recherche sur les leviers et les obstacles à l'évolution de l'offre des ITEP sur les territoires.
- nécessité de travailler, notamment avec les ITEP, sur la tranche 12-15ans pour laquelle on a peu de solutions à proposer
- Un travail serait à faire avec l'Éducation Nationale pour mettre en place une structure pour la formation professionnelle des jeunes ados d'ITEP.

ENCOURAGER PASSERELLE SECTEUR ENFANT / SECTEUR ADULTE ET ORIENTATION

Préconisations :

- Assouplir les agréments d'âge des établissements et les pratiques pour éviter les ruptures liées aux barrières d'âge et offrir des réponses de proximité
- Recenser tout ce qui existe en termes d'orientation professionnelle pour les jeunes en situation de handicap afin d'améliorer la lisibilité de l'équipement
- commencer à sensibiliser les jeunes vers la 3ème car période de pré orientation
- Créer du lien entre les différents partenaires pour connaître toutes les possibilités qui s'offrent aux jeunes
- Diversifier les modalités d'accueil pour s'adapter aux attentes et besoins

COMMUNIQUER SUR LES DISPOSITIONS MIS EN PLACE POUR ACCUEILLIR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Préconisations :

- Des dispositions pour accueillir et accompagner les étudiants vont être prises dans les universités
- Un protocole d'accord sera signé avec la CNSA et l'AGEFIPH (le Ministère pour le volet pédagogique, la CNSA pour le volet santé, l'AGEFIPH pour le volet insertion professionnelle)

CLARIFIER LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Préconisations :

- Le règlement se doit d'être en harmonie avec la loi 2005 et le fait d'introduire des « conditions à remplir pour obtenir une indemnisation ou un transport » est en contradiction avec ce principe.
- l'alinéa du paragraphe 2 « Bénéficiaires » dérange : « Etre dans l'incapacité d'utiliser seul les transports en commun du fait de la gravité de leur handicap médicalement établie ». Le recours à un critère médical va contre l'esprit même de la Loi 2005 qui est celui d'une approche situationnelle et individualisée.
- Ce règlement doit définir uniquement les modalités d'organisation des transports scolaires adaptés.
- le Groupe Enfance propose une modification du texte : « Etre dans l'incapacité d'utiliser seul les transports en commun conformément à l'avis émis par la CDAPH »

AMÉLIORER LA COORDINATION ENTRE LES SERVICES

Préconisations :

- Se coordonner entre professionnels de services différents (poly-exclus)
- il est important de mettre en place une réelle évaluation et de mieux se coordonner (poly-exclus)

ECOUTER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, LES PLACER AU CŒUR DU DISPOSITIF

Préconisations :

- être attentif aux demandes des personnes handicapées
- Nécessité de mettre parents et enfant au cœur du dispositif

ECOUTER LES FAMILLES « EXPERTES » DE LA SITUATION DE LEUR ENFANT

Préconisations :

- Permettre aux parents d'expliciter une journée type de leur enfant avec ses difficultés
- le parent doit être considéré comme un expert
- Etre à l'écoute des familles et de l'enfant pour installer la confiance
- Prendre en compte le regard / la culture sur l'école de chaque partenaire dont la famille
- importance du travail de mise en confiance avec la famille pour que les parents comprennent le fonctionnement de leur enfant
- Soutenir, entendre, accompagner les familles

ACCOMPAGNER LES FAMILLES : AVANT ET APRÈS ; PRENDRE LE TEMPS

Préconisations :

- accompagner les familles
- prendre le temps pour établir le lien avec les familles
- soutenir les parents dès le départ et pas seulement en cas de problème
- mieux anticiper l'orientation des jeunes et mieux soutenir/informer/guider les familles
- visiter un ESMS avant notification MDPH permettrait aux parents de cheminer vers l'acceptation de cette orientation
- Accompagner les familles lors des choix d'orientation de leur enfant
- traiter les parents comme des partenaires à part entière
- soutenir la famille : l'aide aux aidants
- écouter et respecter le temps de la famille

AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES AUTOUR D'UNE ANNONCE DE HANDICAP

Préconisations :

- faire attention aux mots employés lors de l'annonce du handicap aux familles
- les associations pourraient apporter un soutien aux professionnels des maternités et s'impliquer dans l'accompagnement des familles
- s'appuyer davantage sur les associations et se nourrir des travaux effectués par l'AFM, l'AFTC, l'APF, le GEIST 21 et Espoir Provence sur ce thème (annonce du handicap)
- élaborer un schéma pour informer et accompagner les familles sur les étapes concernant leurs enfants

AMÉLIORER L'INFORMATION SUR LES PRESTATIONS ET ACCUEILS MDPH

Le trajet des dossiers et les critères de traitements sont souvent opaques pour les familles, même parfois pour les professionnels et les enseignants. De même les familles n'ont souvent pas l'information de l'existence d'un accueil à la MDPH ou dans l'une de ses antennes.

Préconisations :

- Mettre à disposition des plaquettes et/ou affiches dans les CCAS, PMI, CAMSP, écoles...pour que les parents soient au courant de l'existence de la MDPH
- Tendre vers projet type « Jeudi MDPH » comme à Paris
- Mieux informer les familles sur le passage de l'AEEH à la PCH
- travailler ensemble à l'élaboration d'une fiche d'information sur la PCH Enfants en direction des familles et d'une autre fiche pour les professionnels



LE MOUVEMENT PARCOURS HANDICAP 13

« GRÂCE À NOTRE DYNAMIQUE DE RÉSEAU, ENSEMBLE, CONSTRUISONS UNE RÉPONSE DE PROXIMITÉ »

UN RÉSEAU SOCIAL DU HANDICAP

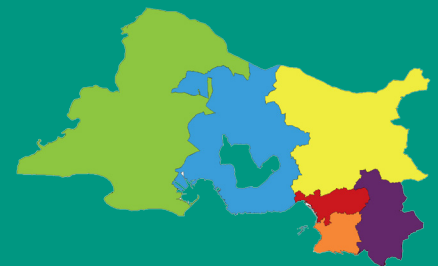
Plus de 150 associations ou organismes adhérents

Plus de 250 bénévoles

6 associations Parcours Handicap 13 :

Arles, Etang de Berre, Est (Aubagne-La Ciotat), Marseille Nord, Marseille Sud, Pays d'Aix

Réunies dans 1 association de coordination, Inter-Parcours Handicap13



Ensemble, ces personnes, familles, professionnels se regroupent pour œuvrer en faveur :

De l'égalité des droits et des chances, la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap

De l'expression et la mise en œuvre de leur projet de vie

D'un parcours de vie choisi

Des principes fondateurs :

Proximité : une présence sur les territoires

Partenariat : co-construction et multi- partenariats

Positionnement : un engagement militant et citoyen

Précocité : anticiper les changements de situation

Partage : maillage territorial, mise en relation des acteurs pour mutualiser les pratiques et les savoirs, pour échanger sur les expériences

Association Inter Parcours Handicap 13

Rue Henri et Antoine Maurras - 13016 Marseille - 04 86 68 47 45

www.parcours-handicap13.fr / contact@parcours-handicap13.fr